



Fiduciaire  
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19  
F + 41 (0)32 722 19 20  
info@fidmc.ch  
www.fidmc.ch

## CROIX-ROUGE SUISSE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

---

# RAPPORT

DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DES MEMBRES POUR L'EXERCICE 2023

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA  
NEUCHÂTEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENEVE

Rue de la Place-d'Armes 3  
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11  
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28  
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue Kitty-Ponse 4  
1205 Genève





## Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale des membres de la Croix-Rouge suisse du canton de Neuchâtel

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Croix-Rouge suisse du canton de Neuchâtel, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, aux Swiss GAAP RPC et aux statuts.

#### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au Comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



#### *Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels*

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et statutaires. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre l'exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'association à cesser son exploitation.



Fiduciaire  
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19  
F + 41 (0)32 722 19 20  
info@fidmc.ch  
www.fidmc.ch

Nous communiquons au Comité ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 15 avril 2024  
DMR/cfa

FIDUCIAIRE  
MULLER CHRISTE & ASSOCIES SA

 Signature électronique authentifiée

Virginie Perrinjaquet  
*expert-réviseur agréée*

 Signature électronique authentifiée

David Marchand  
*expert-réviseur agréé  
(réviseur responsable)*

**Annexes** : Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe)



## BILAN

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
<b>ACTIFS</b>		
Liquidités et titres	1 902 082.64	2 357 258.81
Créances résultant de ventes et de prestations	370 322.10	245 456.50
Autres créances à court terme	34 451.20	42 309.45
Stocks	30 000.00	31 000.00
Actifs de régularisation	970 958.82	1 086 078.55
<b>Actifs circulants</b>	<b>3 307 814.76</b>	<b>3 762 103.31</b>
Immobilisations financières	46 800.00	54 600.00
Mobilier et installations	1.00	1.00
Informatique	17 496.05	17 496.05
Fonds d'amortissement informatique	-17 495.05	-17 495.05
Immeubles d'exploitation	698 501.00	698 501.00
Fonds d'amortissement immeubles d'exploitation	-299 750.00	-282 287.50
Immeubles de rendement	3 520 000.00	3 520 000.00
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>3 965 553.00</b>	<b>3 990 815.50</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>7 273 367.76</b>	<b>7 752 918.81</b>
<b>PASSIFS</b>		
Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations	102 534.91	95 846.47
Autres dettes à court terme	49 682.92	58 141.18
Passifs de régularisation	446 677.25	595 171.45
Provisions à court terme	112 715.00	115 108.00
<b>Dettes à court terme</b>	<b>711 610.08</b>	<b>864 267.10</b>
Dettes financières à long terme	1 080 000.00	1 230 000.00
Provisions à long terme	70 000.00	70 000.00
<b>Dettes à long terme</b>	<b>1 150 000.00</b>	<b>1 300 000.00</b>
Capital des fonds (fonds affectés)	247 595.29	358 527.22
<b>Capital des fonds</b>	<b>247 595.29</b>	<b>358 527.22</b>
Fonds libres	3 395 154.57	3 394 290.69
Capital lié	1 954 623.92	1 834 969.92
Résultat de l'exercice	-185 616.10	863.88
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>5 164 162.39</b>	<b>5 230 124.49</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>7 273 367.76</b>	<b>7 752 918.81</b>



## COMPTE D'EXPLOITATION

en CHF	2023	2022
<b>PRODUITS</b>		
Produits de dons	148 598.20	412 703.60
Produits de campagnes de recherche de fonds	24 341.15	15 518.00
Cotisations annuelles	441 820.05	491 675.12
Legs et héritages	0.00	0.00
Ventes de marchandises	58 502.85	57 275.56
Produits de prestations de service	3 233 250.94	3 161 698.77
Contributions fédérales selon art. 101bis LAVS	205 484.00	216 072.00
Contributions cantonales	3 294 928.00	2 731 382.45
Contributions d'œuvres d'entraide, d'institutions	50 194.30	35 852.00
Contributions communales	13 671.75	300.00
Contributions de projets internes CRS	173 052.40	217 427.80
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>7 643 843.64</b>	<b>7 339 905.30</b>
<b>CHARGES</b>		
Charges pour campagnes de recherche de fonds et de membres	152 944.05	156 552.93
Achats de marchandises	2 646.65	13 433.30
Prestations, aide matérielle	322 625.39	300 063.91
Charges de personnel	6 805 926.93	6 219 107.42
Autres charges d'exploitation	703 712.22	662 910.68
Amortissements	17 462.50	17 462.50
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>8 005 317.74</b>	<b>7 369 530.74</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-361 474.10</b>	<b>-29 625.44</b>
Résultat financier	-3 919.23	-6 041.19
Résultat hors exploitation	153 755.00	159 571.85
Résultat exceptionnel	34 744.30	50 318.10
<b>Résultat avant variation du capital des fonds et de l'organisation</b>	<b>-176 894.03</b>	<b>174 223.32</b>
Dotations au capital des fonds	-38 318.40	-186 932.21
Prélèvements au capital des fonds	149 250.33	204 112.62
<b>Résultat avant variation du capital de l'organisation</b>	<b>-65 962.10</b>	<b>191 403.73</b>
Dotations au capital de l'organisation	-150 423.50	-215 634.70
Prélèvements au capital de l'organisation	30 769.50	25 094.85
<b>Résultat de l'exercice (moins = perte)</b>	<b>-185 616.10</b>	<b>863.88</b>



## TABLEAU DE FINANCEMENT

Le tableau de financement complète le bilan et le compte d'exploitation en donnant des indications supplémentaires sur les processus d'investissement et de financement ainsi que sur l'évolution de la situation financière de la CRNE.

en CHF	2023	2022
<b>Activité d'exploitation</b>		
Résultat avant variation du capital des fonds et de l'organisation	-176 894.03	174 223.32
Amortissements des actifs immobilisés	17 462.50	17 462.50
Augmentation des provisions	-2 393.00	-16 762.00
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>-161 824.53</b>	<b>174 923.82</b>
<b>(Augmentation) / Diminution des actifs circulants</b>		
Créances résultant de ventes et de prestations	-124 865.60	-4 127.15
Autres créances à court terme	7 858.25	33 968.15
Stocks	1 000.00	10 300.00
Actifs de régularisation	115 119.73	-300 089.90
<b>Augmentation / (Diminution) des dettes à court terme</b>		
Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations	6 688.44	49 387.76
Autres dettes à court terme	-8 458.26	-415 671.92
Passifs de régularisation	-148 494.20	20 696.25
<b>Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation (a)</b>	<b>-312 976.17</b>	<b>-430 612.99</b>
(Déinvestissement) / Investissement en immobilisations financières	7 800.00	7 800.00
Achats d'immobilisations corporelles	0.00	0.00
Ventes d'immobilisations corporelles	0.00	0.00
<b>Flux financiers provenant de l'activité d'investissement (b)</b>	<b>7 800.00</b>	<b>7 800.00</b>
(Diminution) / Augmentation des dettes financières à long terme	550 000.00	0.00
Remboursement des dettes financières à long terme	-700 000.00	0.00
<b>Flux financiers provenant de l'activité de financement (c)</b>	<b>-150 000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total flux financiers (a + b + c)</b>	<b>-455 176.17</b>	<b>-422 812.99</b>
Disponibilités au 1er janvier	2 357 258.81	2 780 071.80
Disponibilités au 31 décembre	1 902 082.64	2 357 258.81
<b>Variation des disponibilités</b>	<b>-455 176.17</b>	<b>-422 812.99</b>



## TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

Le tableau de variation du capital présente les dotations en moyens ressortissant au capital des fonds et au capital de l'organisation, leur utilisation et leur niveau.

Le capital des fonds comprend les moyens à affectation déterminée pour des prestations de services.

Le capital de l'organisation regroupe les moyens relevant du financement propre, sans limitation d'utilisation par des tiers.

en CHF	Existant initial 01.01.2023	Résultat de l'exercice	Entrées	Sorties	Existant final 31.12.2023
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>					
Fonds Mimosa	977.13		20 858.40	-18 416.33	3 419.20
Fonds Aide à l'enfance	3 500.00		1 740.00	-870.00	4 370.00
Fonds Elser	15 460.00		5 000.00	-11 510.00	8 950.00
Fonds Formations AS CRS	24 820.00		10 000.00	-7 060.00	27 760.00
Fonds Fondation pour l'aide humanitaire	0.00		720.00	-180.00	540.00
Fonds Santé Lindenhof - LET'S MOVE	31 060.09			-16 214.00	14 846.09
Fonds SPAJ/SPE - Fluctuation de résultat	117 710.00				117 710.00
LORO - Infrastructure IT	165 000.00			-95 000.00	70 000.00
<b>Total Capital des fonds</b>	<b>358 527.22</b>		<b>38 318.40</b>	<b>-149 250.33</b>	<b>247 595.29</b>
<b>Capital de l'organisation</b>					
Capital propre	369 730.17				369 730.17
Réserve générale	3 024 560.52			863.88	3 025 424.40
<b>Fonds libres</b>	<b>3 394 290.69</b>		<b>0.00</b>	<b>863.88</b>	<b>3 395 154.57</b>
Activités Val-de-Travers	54 600.00			-7 800.00	46 800.00
Activités Le Locle	14 000.00				14 000.00
Activités MAML	30 000.00			-18 624.00	11 376.00
Entretien immeubles	1 285 000.00		150 000.00		1 435 000.00
Transports - Transport Handicap	15 869.92		423.50	-4 345.50	11 947.92
SAVD et aide à la famille	85 000.00				85 000.00
Développement OSAD	62 500.00				62 500.00
Alarme	135 000.00				135 000.00
ASE - Relève Parentale	16 000.00				16 000.00
LET'S MOVE	12 000.00				12 000.00
MARCOM	50 000.00				50 000.00
IT/ADMIN	75 000.00				75 000.00
<b>Capital lié</b>	<b>1 834 969.92</b>		<b>150 423.50</b>	<b>-30 769.50</b>	<b>1 954 623.92</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>863.88</b>	<b>-185 616.10</b>		<b>-863.88</b>	<b>-185 616.10</b>
<b>Total Capital de l'organisation</b>	<b>5 230 124.49</b>	<b>-185 616.10</b>	<b>150 423.50</b>	<b>-30 769.50</b>	<b>5 164 162.39</b>



## TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

en CHF	Existant initial 01.01.2023	Augmentation	Diminution	Existant final 31.12.2023
Provision vacances/heures supplémentaires	115 108.00	-	-2 393.00	112 715.00
<b>Provisions à court terme</b>	<b>115 108.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-2 393.00</b>	<b>112 715.00</b>
Provision réaménagement propres locaux	70 000.00	-	-	70 000.00
<b>Provisions à long terme</b>	<b>70 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>70 000.00</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>185 108.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-2 393.00</b>	<b>182 715.00</b>



## **CROIX-ROUGE NEUCHATELOISE**

### **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023**

---

#### **1. Fondements généraux de la présentation des comptes**

La présentation des comptes de l'Association Croix-Rouge neuchâteloise (CRNE), Association cantonale de la Croix-Rouge suisse, s'effectue en accord avec la recommandation sur la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC, en particulier Swiss GAAP RPC 21). Elle correspond également à la législation, aux statuts ainsi qu'aux directives de la Fondation ZEWO.

Les comptes annuels fournissent une image correspondante à la réalité (true and fair view) de la situation financière, de la fortune et du résultat.

#### **2. Institutions consolidées**

NA

#### **3. Organisation / personnes / institutions liées**

La CRNE est un membre actif de la Croix-Rouge suisse et reconnaît les droits et obligations contenus dans les statuts de celle-ci.

#### **4. Principes de comptabilisation et d'évaluation**

Sauf mention contraire, l'évaluation se fait sur la base des coûts historiques.

La comptabilité est tenue en francs suisses et les comptes annuels sont libellés en francs suisses également. La CRNE n'a aucun actif ou passif en monnaie étrangère. Les opérations commerciales en devises étrangères ont été converties au cours en vigueur le jour de la transaction en question.

##### **a) Liquidités et titres**

Cette position comprend les caisses, les comptes de chèques postaux, les comptes bancaires à vue et les obligations de caisse. Elle comprend également les fonds monétaires apparentés détenus comme réserves de liquidités (par exemple placements à terme dont l'échéance est inférieure à 90 jours).

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale. Tous les montants sont tenus en CHF uniquement et ne font pas l'objet d'une conversion en fin d'exercice.

##### **b) Créances et autres créances**

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur pour risques concrets d'insolvabilité. Ces dernières représentent les factures de prestations relatives aux différents secteurs de l'institution qui n'ont pas encore été encaissées en fin d'année.

##### **c) Stocks**

Les stocks sont valorisés sur la base du prix d'achat, ou si elle est plus basse, à la valeur du marché.

#### **d) Actifs et passifs de régularisation**

Les postes transitoires sont déterminés en fonction du principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

#### **e) Actifs immobilisés - Meubles**

Cette position comprend le mobilier et les équipements dont l'Association a besoin pour ses prestations de services ainsi que pour son administration.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements déterminés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie des biens.

Les durées d'amortissement sont de :

Mobilier	4 ans
Appareils	4 ans
Informatique (hardware)	3 ans

Les acquisitions isolées dont la valeur est inférieure à CHF 3'000 ne sont pas activées.

#### **f) Actifs immobilisés - Immeubles**

Les immeubles d'exploitation sont portés au bilan à leur coût d'acquisition, en tenant compte des amortissements déterminés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les investissements et les rénovations ne sont activés que s'ils prolongent la durée de vie ou augmentent la valeur des biens.

Les durées d'amortissement sont de :

Immeubles	40 ans
Rénovations	25 ans

Les immeubles de rendements sont portés au bilan à leur valeur de marché. La variation de valeur est enregistrée directement dans le compte d'exploitation. La dernière évaluation date de 2013.

#### **g) Capital des fonds affectés**

Cette position comprend deux sortes de fonds à affectation :

- Fonds à affectation limitée : résultent de contributions pour lesquelles le donateur a émis des restrictions quant à l'utilisation.
- Fonds de fondation : il s'agit de fonds affectés avec un règlement propre, sans personnalité morale propre.

Tout transfert entre ces fonds doit être justifié et au besoin approuvé par les organes dirigeants et/ou le donateur. Au 31 décembre 2023, le bilan comporte les fonds à affectation limitée suivants, pour un montant total de CHF 247'595.29 :

Fonds Mimosa	CHF	3'419.20
Fonds Aide à l'enfance	CHF	4'370.00
Fonds Elser	CHF	8'950.00
Fonds Formations AS CRS	CHF	27'760.00
Fonds Fondation pour l'aide humanitaire	CHF	540.00
Fonds Santé Lindenhof - LET'S MOVE	CHF	14'846.09
Fonds SPAJ/SPE - Fluctuation de résultat	CHF	117'710.00
LORO - Infrastructure IT	CHF	70'000.00

La CRNE n'a aucun fonds de fondation dans son bilan au 31 décembre 2023.

## h) Capital de l'organisation

Cette position comprend les moyens pouvant être utilisés dans le cadre des objectifs définis dans les statuts de l'association.

## i) Principes de base pour le tableau de financement

Le tableau de financement présente l'évolution des liquidités définies sous point a) laquelle prend en compte les facteurs relatifs à l'exploitation, à l'investissement et au financement. Le tableau de financement est établi selon la méthode indirecte.

## j) Principes de calcul du tableau de variation du capital

Le tableau de variation du capital présente l'évolution de chacun des fonds affectés et de chacune des composantes du capital de l'organisation, réparti entre « résultat de l'exercice », « allocations », « transferts de fonds internes » et « utilisations externes ».

## 5. Précisions relatives au bilan au 31 décembre

<b>Liquidités et titres</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Caisse	1'488.65	2'396.05
Banques	1'150'593.99	2'054'862.76
Placements à terme fixe	750'000.00	0.00
Obligations de caisse	0.00	300'000.00
<b>Total liquidités et titres</b>	<b>1'902'082.64</b>	<b>2'357'258.81</b>

<b>Créances</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Créances résultant de ventes et de prestations	390'322.10	260'456.50
./. Du croire	(20'000.00)	(15'000.00)
<b>Total créances</b>	<b>370'322.10</b>	<b>245'456.50</b>

<b>Autres créances</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
C/c gérance Bolliger	31'849.10	0.00
C/c LPP	1'871.60	41'765.90
C/c AFC (Impôt anticipé)	730.50	243.55
Créances allocations familiales	0.00	300.00
<b>Total autres créances</b>	<b>34'451.20</b>	<b>42'309.45</b>

<b>Actifs de régularisation</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Charges payées d'avance	16'242.95	5'467.00
Produits à recevoir	954'715.87	1'080'611.55
<b>Total actifs de régularisation</b>	<b>970'958.82</b>	<b>1'086'078.55</b>

<b>Immobilisations financières</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Prêt CORA Fleurier	46'800.00	54'600.00
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>46'800.00</b>	<b>54'600.00</b>

### Tableau des immobilisations - mouvement exercice 2023

Descriptif	Mobilier / Machines	Informatique	Immeubles d'exploitation	TOTAL
<b>Valeur brute</b>				
Valeur brute au 01.01.23	1.00	17'496.05	698'501.00	715'998.05
Ajout dans la période	0.00	0.00	0.00	0.00
Cession/transfert dans la période	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Valeur brute au 31.12.23</b>	<b>1.00</b>	<b>17'496.05</b>	<b>698'501.00</b>	<b>715'998.05</b>
<b>Fonds d'amortissement</b>				
Fonds d'amortissement 01.01.23	0.00	(17'495.05)	(282'287.50)	(299'782.55)
Amortissements dans la période	0.00	0.00	(17'462.50)	(17'462.50)
Cession/transfert dans la période	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Fonds d'amortissement 31.12.23</b>	<b>0.00</b>	<b>(17'495.05)</b>	<b>(299'750.00)</b>	<b>(317'245.05)</b>
<b>Valeur nette comptable 31.12.23</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>398'751.00</b>	<b>398'753.00</b>

### Tableau des immobilisations - mouvement exercice 2022

Descriptif	Mobilier / Machines	Informatique	Immeubles d'exploitation	TOTAL
<b>Valeur brute</b>				
Valeur brute au 01.01.22	1.00	17'496.05	698'501.00	715'998.05
Ajout dans la période	0.00	0.00	0.00	0.00
Cession/transfert dans la période	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Valeur brute au 31.12.22</b>	<b>1.00</b>	<b>17'496.05</b>	<b>698'501.00</b>	<b>715'998.05</b>
<b>Fonds d'amortissement</b>				
Fonds d'amortissement 01.01.22	0.00	(17'495.05)	(264'825.00)	(282'320.05)
Amortissements dans la période	0.00	0.00	(17'462.50)	(17'462.50)
Cession/transfert dans la période	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Fonds d'amortissement 31.12.22</b>	<b>0.00</b>	<b>(17'495.05)</b>	<b>(282'287.50)</b>	<b>(299'782.55)</b>
<b>Valeur nette comptable 31.12.22</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	<b>416'213.50</b>	<b>416'215.50</b>

<b>Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Créanciers (achats et prestations de service)	102'534.91	95'846.47
Créanciers en relation avec des projets	0.00	0.00
<b>Total dettes à court terme résultant d'achats et de prestations</b>	<b>102'534.91</b>	<b>95'846.47</b>

<b>Autres dettes à court terme</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
C/c AFC (TVA)	6'635.22	5'944.63
Créanciers assurances sociales	43'047.70	36'272.00
C/c gérance Bolliger	0.00	15'924.55
<b>Total autres dettes à court terme</b>	<b>49'682.92</b>	<b>58'141.18</b>

<b>Passifs de régularisation</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Charges à payer	92'053.25	103'299.70
Produits reçus d'avance	354'624.00	491'871.75
<b>Total passifs de régularisation</b>	<b>446'677.25</b>	<b>595'171.45</b>

### Dettes financières à long terme

Le montant de CHF 1'080'000.00 est composé des dettes hypothécaires.

### Capital de l'organisation

Le capital de la CRNE a pour origine des dons privés ou d'institutions ainsi que des cotisations. Ces dons peuvent être liés ou non. Les dons liés sont indiqués plus haut sous g). Les dons non liés peuvent être affectés par le comité de la CRNE et se trouvent ensuite sous capital lié CRNE. Le solde représente le capital libre de la CRNE.

## 6. Précisions relatives au compte d'exploitation

<b>Produits de dons</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Dons affectés	130'863.20	378'431.35
Dons libres	17'735.00	34'272.25
<b>Total produits de dons</b>	<b>148'598.20</b>	<b>412'703.60</b>

Les legs et héritages sont librement utilisables.

<b>Ventilation des charges d'exploitation par catégorie</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Charges administratives	1'165'147.79	1'074'398.84
Charges liées à l'activité propre	6'648'262.19	6'104'751.20
Charges pour campagnes de recherche de fonds et de membres	191'907.76	190'380.70
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>8'005'317.74</b>	<b>7'369'530.74</b>

La méthodologie ZEWO est la méthode appliquée pour le calcul de la structure des coûts.

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Charges de locaux	229'915.16	246'299.85
Entretien/rép. mobilier, machines de bureau	1'749.30	368.35
Assurances	2'445.35	2'268.65
Charges d'administration	117'070.55	115'262.27
Informatique	337'206.76	275'155.86
Publicité, marketing	8'526.30	21'269.80
Frais de représentation	6'798.80	2'285.90
<b>Total autres charges d'exploitation</b>	<b>703'712.22</b>	<b>662'910.68</b>

<b>Résultat financier</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Intérêts débiteurs et frais	(5'978.28)	(6'737.04)
Intérêts créditeurs	2'059.05	695.85
<b>Total - Produit / (Charge)</b>	<b>(3'919.23)</b>	<b>(6'041.19)</b>

<b>Résultat hors exploitation</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Recettes immeubles d'exploitation	303'477.85	279'526.00
Dépenses immeubles d'exploitation	(149'722.85)	(119'954.15)
<b>Total - Produit / (Charge)</b>	<b>153'755.00</b>	<b>159'571.85</b>

<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Produits except., dissolution de provisions	41'655.00	50'318.10
Charges except., dotation aux provisions	(6'910.70)	0.00
<b>Total - Produit / (Charge)</b>	<b>34'744.30</b>	<b>50'318.10</b>

En 2023, les produits exceptionnels concernent un versement supplémentaire de l'OFAS, un ajustement sur un décompte antérieur de subventions et un ajustement sur un décompte antérieur de la CRS pour un projet d'aide à la Famille.

En 2022, les produits exceptionnels concernaient un versement de réserve de cotisations LPP, un décompte antérieur de l'assurance indemnité maladie, un versement de la Ville de La Chaux-de-Fonds lié aux récoltes textiles 2019-2021, un décompte antérieur de la CRS pour un projet d'Aide à la Famille et un ajustement sur un décompte antérieur de subventions.

En 2023, les charges exceptionnelles concernent un décompte antérieur de l'assurance véhicules, un décompte correctif de l'impôt à la source, une facture reçue postérieurement au bouclage 2022 et un ajustement de la provision pour débiteurs douteux.

## 7. Autres informations

### a) Indemnités versées aux membres des organes dirigeants

Les indemnités versées au Comité de direction, nommé Bureau, sont composées de jetons de présence ainsi que de remboursements forfaitaires de frais. Ces montants sont les suivants :

	2023	2022
Jetons de présence	0.00	0.00
Remboursement de frais	19'000.00	20'000.00
<b>Total</b>	<b>19'000.00</b>	<b>20'000.00</b>

La Direction étant composée d'une seule personne, la rémunération n'est pas mentionnée conformément au ch. 45 de la norme Swiss GAAP RPC 21.

### b) Projets importants

NA

### c) Transferts entre les fonds et changements d'affectation de fonds

Voir le tableau de variation du capital.  
Ces changements ont été approuvés par l'organe responsable.

### d) Prestations reçues à titre gratuit

La Croix-Rouge neuchâteloise fournit plusieurs prestations d'entraide avec l'aide de bénévoles (travail non rémunéré). En 2023, ces prestations ont représenté quelques 20'400 heures de travail (2022 : 10'337 heures).

### e) Transactions avec des organisations / personnes / institutions liées

Sont considérées comme des personnes proches, la Croix-Rouge suisse ainsi que les membres des instances dirigeantes. Les transactions avec les parties proches sont faites aux conditions du marché ou à des conditions plus favorables à la Croix-Rouge neuchâteloise.

### f) Opérations hors bilan / autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Les immeubles sont grevés par différentes cédulas hypothécaires pour un montant total de CHF 2'535'000.00 en garantie des emprunts hypothécaires.

Ces derniers se montent à CHF 1'080'000.00 au 31 décembre 2023 (2022 : CHF 1'230'000.00).

### g) Engagements conditionnels

NA

### h) Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

On ne rapporte aucun événement notable postérieur à la date de clôture de l'exercice et susceptible d'avoir une incidence sur les comptes 2023.